

**Mandat du Groupe de travail du Cnis rattaché à la Commission  
« Démographie et questions sociales »**

**Améliorer l'observation des ruptures familiales et de leurs conséquences sur les  
conditions de vie des familles**

*Version adoptée par le bureau du Cnis du 11 mars 2015*

Les séparations conjugales sont devenues fréquentes dans la vie des familles. Ces ruptures constituent une question d'importance, à la fois par le nombre des ménages en cause et par leurs répercussions humaines, judiciaires, sociales et économiques.

Malgré des progrès récents, les données statistiques et les recherches sur certains aspects du sujet sont insuffisantes, comme le constate le dernier rapport du Haut Conseil de la famille sur les ruptures familiales<sup>1</sup>. Ce manque d'information freine l'adoption de politiques adaptées à la situation des personnes concernées. Les préconisations du Haut Conseil de la famille rejoignent les orientations du Moyen terme 2014-2018 du Cnis.

Les réflexions du groupe de travail reposeront sur une définition large des ruptures familiales, incluant le divorce et les autres séparations, le décès d'un des membres du couple et la « maternité célibataire ». Les ruptures avec enfant(s) seront examinées en priorité sans écarter les ruptures sans enfant.

Les travaux du groupe de travail - qui incluront l'outre-mer dans la réflexion et qui s'attacheront à la catégorisation sociale des personnes concernées - s'articuleront autour de quatre axes, qui reprennent ce qui a été identifié dans le rapport du Haut Conseil :

1 - La mesure en coupe (à une fréquence à définir) des situations de ruptures familiales - y compris pour les formes non officielles d'union - et leurs conséquences sur les niveaux et conditions de vie. Pour ces questions, le groupe veillera à définir les instruments possibles pour une quantification améliorée des phénomènes observés ;

2 - La disponibilité, sans doute insuffisante, d'informations sur le coût des enfants de parents séparés et la façon dont les dépenses correspondantes sont réparties entre les parents (en mesurant notamment les dépenses induites pour le parent chez qui les enfants ne vivent pas la majorité du temps) ;

3 - L'approche longitudinale de l'après-rupture. Il s'agit d'analyser si l'on dispose d'une description satisfaisante des trajectoires conjugales individuelles de mise en couple (type d'union et durée, rupture d'union, remise en couple) et de leurs conséquences en matière de niveaux et conditions de vie, et de trajectoires professionnelles (qui conditionnent *in fine* la constitution des droits à retraite). Pour les ruptures en présence d'enfants, le groupe fera le point sur les informations disponibles pour évaluer l'exécution des décisions de justice et décrire la façon dont l'ensemble des parents (y compris ceux qui ne passent pas devant le juge) s'organisent après leur séparation : temps d'accueil de l'enfant par chacun de ses parents ; paiement et non-paiement des pensions alimentaires ; montant des transferts ; prise en charge des dépenses liées à l'enfant ; modalités concrètement retenues entre la séparation de fait et la fixation des modalités de garde et de

---

<sup>1</sup> Les ruptures familiales, état des lieux et propositions, avril 2014.

compensation. La réflexion du groupe visera à saisir la dynamique de cette organisation au fil des années : relations des parents entre eux et avec leurs enfants. Le groupe s'attachera aussi à décrire les trajectoires résidentielles des enfants après la séparation de leurs parents suivant les modalités de garde (résidence alternée ou garde à titre principal par un parent). Il fera par ailleurs l'inventaire des informations existantes concernant l'impact des ruptures sur les enfants en termes de parcours scolaire et de santé ;

4 - Les travaux de comparaison internationale : système d'information, études, recherche.

Le groupe de travail, composé de producteurs et d'utilisateurs de données, visera un double objectif :

- expertiser les utilisations possibles des enquêtes et sources administratives existantes ; proposer les adaptations à apporter au système d'information actuel - si besoin est par un nouveau recueil d'informations - pour mieux couvrir les sujets traités ; identifier les études à réaliser en priorité sur ces sujets ;
- recommander des thèmes de recherche, en complément des études et enquêtes relevant de la statistique publique.

Le rapport sera livré fin 2015. Il proposera des recommandations à mettre en œuvre dans les deux à trois ans à venir pour améliorer la mesure des ruptures familiales et de leurs conséquences. Il intégrera également des éléments de réflexion à plus long terme sur les évolutions de concepts, d'outils, de méthodes à envisager pour rendre compte les modifications profondes des modes de vie.

Un point d'étape oral sera fait début juin 2015.

## **Composition du groupe de travail du Cnis sur les ruptures familiales**

Président : Claude Thélot

Rapporteurs : Christine Chambaz, Drees  
Lucie Gonzalez, SG HCF

Membres :

Benoît Céroux, Cnaf  
Magda Tomasini, Drees  
Carole Bonnet, Ined  
Anne Solaz, Ined  
Marie Reynaud, Insee  
Clotilde Lixi, SDSE, ministère de la justice  
Gérard Forgeot, bureau GF3C, DGFIP  
Mériadec Rivière, Unaf  
Cécile Bourreau-Dubois, universitaire et économiste  
Isabelle Sayn, universitaire et juriste  
Edouard Durand, magistrat  
Céline Marc, SG HCF

D'autres personnes pourront être sollicitées en tant que de besoin.